



Insultes sur lieu de travail

Par Isa1

Bonjour,

Je travaille en groupe de 7 personnes et un nouveau avec qui l'on peut dire j'ai été super accueillante, poli et sympa carrément parce que j'ai tiré l'aspirateur et que Monsieur était juste à côté en train de discuter avec le chef et comme pas beaucoup de place j'ai effleuré ses chaussures de sécurité sans faire exprès en pensant qu'il allait gentilement se décalé comme tout le monde fait naturellement non il a décidé de pousser l'aspirateur brusquement avec moi aussi de faire signe de partir moi je me retourne pour savoir s'il allait ne pas encore en faire plus on se regarde et je lui demande pourquoi il pousse tout comme ça et il me dit qu'est-ce que tu as fait attention toi je vais de niq..r ta m..e fait bien attention je vais bien la niq..r et moi pardon comment ne parle pas de ma mère comme ça les collègues l'on retenu puis calmé parce qu'il allait continuer le chef m'a dit de plus rien dire qu'il allait le signaler à qui de droit et je suis allé me calmer dans mon coin. Évidemment ce nouveau et moi c'est la guerre froide et le chef m'a dit que la hiérarchie en tenait compte mais qu'il fallait s'habituer au insultes malheureusement que c'était de plus en plus fréquent oui en effet pas plus tard que la semaine d'avant c'était un autre collègue qui tout à coup ma demandé ne plus lui parler puis m'insulteret menaçait ma famille puis maintenant revient me parler je n'y comprend plus rien. Franchement j'ai plus envie de retourner travailler quand je quitte le travail chaque fois on dirait que je viens d'être libéré d'un camp de concentration c'est l'horreur. Que puis-je faire s'il vous plaît ?

Par kang74

Bonjour

Cela commence par signaler les faits en les datant, rappeler que votre hiérarchie vous a dit qu'elle le signalerait et que les faits ont continué .

Vous le mettez en demeure d'assumer son devoir niveau santé et sécurité envers vous, sans quoi vous serez obligé de faire valoir une défaillance à ce niveau puisque votre santé en est affectée .

Le tout en recommandé .

Vous envoyez une copie au CSE, à la médecine du travail ainsi qu'à l'inspection du travail .

Si besoin vous voyez votre médecin traitant , histoire de récupérer et de prendre du recul .

Bien évidemment, vous pouvez tout simplement trouver du travail ailleurs ...

Par Isa1

Bonjour,

Merci beaucoup c'est quoi le cse s'il vous plaît ?

Par kang74

C'est le comité social et économique (ex CE) si vous en avez un, bien sûr .

Par Isa1

Bonjour,

Effectivement non j'en ai pas je suis en cddi contrat d'insertion avec la communauté des communes de ma ville qui passe par un centre de formation avec une référente que je vois toutes les semaines d'ailleurs je lui en ai parlé hier à

par aller dans mon sens elle n'a rien fait de plus !

Par kang74

Il aurait été utile de savoir au départ, que vous étiez en CDDI, et travaillez pour une collectivité ...

Depuis combien de temps ? Vous faites une formation à coté donc? il vous reste combien de temps ?

Laissez tomber ce que j'ai dit antérieurement .

Par hideo

L'individu qui vous a parlé de cette façon utilise un langage de voyoux .Il ne faut pas laissez faire cela .C'est une insulte à caractère raciste et cela est inadmissible dans une entreprise .Vous faisiez votre travail normalement et l'on vous insulte de la sorte.Il faut écrire un recommandé AR au directeur en personne ,afin qu'il y ait sanction contre ce monsieur. Il faut faire remonter cela aux autorités dont vous dépendez puisque vous êtes en CDI

Par kang74

une insulte à caractère raciste ?

Je lis et relis ... Ou ?

Par hideo

pas encore en faire plus on se regarde et je lui demande pourquoi il pousse tout comme ça et il me dit qu'est-ce que tu as fait attention toi je vais de niq..r ta m..e fait bien attention je vais bien la niq..r et moi pardon comment ne parle pas de ma mère comme ça les collègues l'on retenu puis calmé parce qu'il allait continuer le chef m'a dit de plus rien dire qu'il allait le signaler à qui de droit et je suis allé me calmer dans mon coin.

Souvent les femmes de ménage dans les bureaux sont d'origines africaines ,car une européenne ou même une autre origine aurait répondu fermement ; il s'agit d'une insulte grave envers une femme et considéré comme une menace .

Par kang74

Ce n'est pas une insulte raciste , c'est insultant pour toute personne .

Par contre ce que vous dites est raciste ... Il y a plein de profil différent dans ce secteur, et l'origine n'a absolument rien à voir avec une eventuelle réponse .

On est bien d'accord que c'est grave et que dans un monde idéal cela devrait être sanctionné .

Reste la réalité des faits quand on a un CDDI, qui est plutôt une mise en situation dans le monde professionnel dont le seul avantage est de pouvoir se faire financer une formation en ayant un revenu, et qui se passe dans la fonction publique territoriale (= pas inspection du travail, pas de CPH, pas de médecine du travail de secteur privée, et modalité de sanction interne)

Par Isa1

Bonsoir

Donc merci pour vos réponses.

Je vais tout de même répondre à kang74, désolée de ne pas l'avoir détaillé avant ça fait un an et non je fais pas de formation à côté et ce sont des contrats de trois mois renouvelable et le mien ce finira fin mai après peut-être que cela va être renouvelé ou pas mais je me dit que si ils renouvellent pas c'est pas grave au moins je serai tranquille !

Par hideo

@kang74

enquoi mes propos sont ils"racistes" regardez autour de vous .Dans cette profession beaucoup sont d'origine africaine et heureusement qu'elles sont là,car peu d'européen accepte de faire ces jobs.J'ai moi-même une femme de ménage d'origine africaine ,elle est absolument géniale et autour d'une tasse de café après son travail , elle me raconte les problèmes rencontrés avec certains employeurs.

Par kang74

Effectivement, ce serait bien qu'ils n'aient pas envie de vous renouveler .
Mais rien ne permet de le supposer vu que c'est un contrat " aidé" et j'ai peur qu'écrire une lettre en recommandé ou dénoncer des insultes les motive à vous garder .

Si vous trouvez un CDI, vous pouvez rompre ce contrat de manière anticipée, pareil pour un CDD de plus 6 mois ou une formation validée par France Travail .

Par Isa1

Bonjour,

Merci d'accord.

En fait si cela se reproduit j'ai bien envie d'appeler la police tout simplement. On me l'a conseillé.

Par kang74

Porter plainte est toujours possible effectivement .

Par Isa1

Bonjour,

Déjà les appeler pour qu'ils interviennent de suite et porter plainte aussi par la suite. Enfin j'ai que ça à faire !!

Par hideo

Bonjour Isa 1

J'ai relu avec attention toute votre affaire .Il faut agir fermement avec ces gens là qui sont des employeurs indignes .

1/Signaler l'ensemble des faits à l'inspection du travail ,avec une lettre détaillée

2/Faire remonter tous ces événement à votre direction et aux autorités locales .

3/ne pas hésiter à porter plainte directement en ligne ,pour insultes et menaces physiques.

4/pour ce qui concerne d'appeler la police ,bien entendu ,il faut le faire surtout si il y a menaces ,ce qui semble être le cas .Cependant lors de l'appel ,il faut bien insister qu'il y a en plus des insultes , des menaces physiques.Ceci afin qu'ils interviennent rapidement et posent des questions aux auteurs.

5/ Noter bien tout les incidents de ce genre ,avec le jour et l'heure précises avec le nom des personnes .

De tels comportement à votre égard sont absolument inadmissibles et les coupables doivent sanctionnées, pas seulement la société

Cordialement